Le Quotidien D'ORAN
Edition nationale d'information
Dimanche 26 septembre 2010

Toxicomanie

Après le cannabis, la cocaïne et l'héroïne

Soixante-quatre centres de désintoxication et cinquante-trois centres intermédiaires de soins aux toxicomanes (CIST) ont été réalisés en Algérie pour faire face au problème de la toxicomanie, a indiqué hier à Alger le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, M. Djamel Ould Abbès. «Un total de 11 centres de désintoxication et 53 CIST, dont certains sont fonctionnels, sont répartis sur tout le territoire national pour prodiguer conseils, soins et soutien psychologique aux toxicomanes», a déclaré le ministre à l'ouverture d'un séminaire régional de formation sur la prise en charge des toxicomanes.

S'agissant des centres fonctionnels, M. Ould Abbès a ajouté qu'à ce jour, en plus de deux centres de désintoxication à Blida et Oran et de trois centres intermédiaires à Sétif, Annaba et Alger, douze autres structures ont déjà ouvert leurs portes. C'est pour cela, a-t-il poursuivi, qu'un vaste programme de formation a précédé l'ouverture de ces centres pour en assurer leur encadrement et leur fonctionnement. Ce programme s'est traduit par l'organisation d'un séminaire national de formation des médecins spécialistes et de trois séminaires régionaux de formation pour les médecins et psychologues qui ont rassemblé 120 séminaristes, a précisé le ministre.

Il a annoncé, dans le même contexte, la mise en place d'un programme spécial pour la prise en charge des toxicomanes au niveau des prisons et, dans une première étape, au niveau des pénitenciers d'El Harrach et de Chlef. Par ailleurs, M. Ould Abbès a annoncé qu'une enveloppe financière de 233 milliards de dinars a été allouée au ministère de la Santé qui peut, ainsi, s'acquitter convenablement de ses missions. Pour sa part, le directeur de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, M. Abdelmalek Sayah, a tiré la sonnette d'alarme sur la recrudescence du phénomène de la toxicomanie en Algérie. «On enregistre en Algérie une consommation non seulement de résine de cannabis mais aussi de cocaïne et d'héroïne», a-t-il indiqué.

Le directeur de ONLCDT a rappelé que la loi algérienne a reconnu en 2004 le «statut de malade» au toxicomane en lui évitant toute poursuite judiciaire s'il accepte de se faire soigner dans les centres spécialisés. Le Pr Ridouh a appelé, de son côté, en sa qualité de membre du Comité national de lutte contre la toxicomanie, à l'organisation d'un congrès international sur le thème «Toxicomanie et prisons». Il a expliqué que la prise en charge des toxicomanes dans les prisons est nécessaire pour lutter efficacement contre ce fléau.